

Les trophées Chasse au gaspi

Avril 2015

Remise des trophées "Chasse au gaspi"

La CAHPP a organisé le vendredi 27 mars, en son siège social, la première édition des trophées "Chasse au gaspi", dans le cadre de la campagne "Mieux acheter, mieux consommer". Ainsi, quatre établissements (dont deux ex-æquo) ont reçu un trophée visant à les encourager dans les mesures de réduction des déchets et des consommations d'eau et d'énergie qu'ils avaient déjà mises en place.

Selon Yvon Bertel Venezia, qui présidait cette sympathique cérémonie, la CAHPP souhaite ainsi créer une dynamique vertueuse : "En matière de développement durable en santé, chaque initiative vertueuse s'inscrit dans une dynamique collective et stimule une prise de conscience générale des acteurs de la santé. Nous souhaitons mettre en lumière les actions novatrices et éco-responsables initiées par nos adhérents".



Quatorze établissements ont participé à cette première édition des trophées, dont le thème était "la chasse au gaspi", avec sept thématiques possibles : les déchets alimentaires, la consommation de papier, d'eau, d'énergie, l'utilisation des dispositifs médicaux, etc...

Le service développement durable de la CAHPP et les membres de la commission nationale développement durable ont départagé les candidats à l'aune de critères de développement durable (impact sur l'environnement, coût global, liens avec les organismes locaux, communication) et des critères additionnels (initiative déjà en place, originalité, facilité de déploiement, reproductibilité, etc ...).

Quatre lauréats sur 14 candidats

14 établissements se sont portés candidats ; les quatre s'étant illustrés par les projets les plus innovants et vertueux ont été distingués par la remise d'un prix :

1^{er} Prix

Le Pôle Santé République (Clermont-Ferrand) : récupération d'énergie électrique

L'observatoire du CO2 hospitalier du Comité pour le développement durable en santé (C2DS) évalue la consommation du secteur en électricité à 450 kWh par mètre carré et par an. Un chiffre important quand on le compare aux 50 kWh affichés par la réglementation thermique de 2012. Cependant, comme l'a remarqué le Pôle Santé République, l'énergie électrique se compose d'une énergie active directement utilisable par les appareils électriques (70 %) et d'une énergie réactive non utilisable directement (30 %). Afin de ne pas payer à perte l'électricité réactive qui va désormais être facturée sur l'année par EDF, Pôle Santé République a équipé son réseau électrique d'une série de condensateurs qui récupèrent cette énergie et la restituent au réseau en cas de besoin. Cette installation a nécessité un investissement de 15 000 euros TTC, mais celui-ci a été rentabilisé en 8 mois ! Les éléments qui ont retenu l'attention de la commission, outre ces économies rapides et une diminution du gaspillage de l'énergie électrique, ont été la facilité de modélisation



à d'autres établissements de cette installation (puisque'il s'agit d'une opération montée avec ERDF), mais aussi le fait que la solution a été déployée par l'intermédiaire d'une communication efficace auprès de la FHP Auvergne.

2^{ème} Prix

La Polyclinique du Parc Rambot (Aix-en-Provence) et l'Université Paris-Sud Orsay (ex-æquo) pour le séchage des biodéchets

3 millions... c'est le nombre de repas pris chaque jour dans les établissements de santé français ! Il en résulte des biodéchets (déchets de restauration) proportionnels aux plateaux servis, d'où une quantité importante de déchets produits par le secteur de la santé. La Polyclinique du Parc Rambot et l'Université Paris-Sud Orsay, tous deux gros producteurs de biodéchets, ont opté pour un sécheur qui leur permet non seulement de diminuer le poids de leurs déchets (le séchage allège de 70 %), mais également de faire revenir cette matière à la terre puisque le séchat, une fois hygiénisé par un organisme agréé, peut être utilisé comme amendement pour les cultures. Les deux établissements ont en outre mis en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire pour diminuer leur production de biodéchets.



3^{ème} Prix

Centre de réadaptation Les Hautois de Oignies - Groupe AHNAC (62) pour l'utilisation de l'eau d'une nappe de surface pour le nettoyage

L'eau douce est le dénominateur commun des défis les plus pressants de notre époque (santé, agriculture, énergie, urbanisation), c'est pourquoi il est essentiel d'en réduire sa consommation et de lutter contre sa contamination. La construction d'un parking souterrain a mis en évidence la présence d'une nappe d'eau superficielle. Afin d'éviter l'inondation de ce parking, des pompes ont dans un premier temps été mises en place pour rejeter l'eau dans un étang proche. L'établissement, en accord avec l'agence locale de l'eau, utilise désormais cette eau pour alimenter l'ensemble des chasses d'eau de l'établissement, ainsi que quelques robinets servant au nettoyage des équipements de jardin, des poubelles et locaux poubelles, à l'arrosage des espaces verts et à l'alimentation d'une machine à laver les franges de nettoyage.

Véronique Molières

Contact :

Service Développement durable
Tél. 01 55 33 61 15 ou 01 55 33 60 97
Mail : developpement-durable@cahpp.fr

